

Rwanda / France / Justice

Génocide rwandais : un médecin poursuivi en France suspendu de ses fonctions

RFI, 8 février 2018

En France, le docteur Twagira a été suspendu de l'hôpital où il travaillait près de Paris, après la protestation de la commission rwandaise de lutte contre le génocide. Ce médecin rwandais avait été condamné, par contumace en 2009 au Rwanda, pour crime de génocide et il est aujourd'hui poursuivi en France pour les mêmes faits, sur la base d'une plainte du collectif des parties civiles pour le Rwanda.

Pour l'avocat du docteur Charles Twagira, la suspension de son client par son employeur est une violation de la présomption d'innocence. Ce médecin rwandais serait, selon lui, accusé à tort par les autorités rwandaises.

« *Mon client est mis en examen pour des faits qui sont extrême-*

ment graves, cela est une certitude. Maintenant, il faut regarder le dossier dans son ensemble. Ce sont des plaintes qui sont déposées en France par une association téléguidée par le Rwanda. Le Rwanda est une dictature. En vérité, si vous regardez la plainte qui a été déposée par ce collectif en 2009 contre monsieur Twagira, elle est fondée uniquement sur des documents judiciaires, couverts par le secret, donc normalement, j'imagine aussi au Rwanda, des actions judiciaires, et qui sont des documents officiels, des interrogatoires par des procureurs. Il est encore plus dommage de voir qu'on en arrive à quelques bonnes âmes qui viennent dénoncer la mise en examen de mon client pour pouvoir le faire renvoyer d'un hôpital où il avait été embauché en toute connaissance de cause », estime maître Arthur Vercken.

Pour Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), avec ou sans confirmation des accusations, les charges sont trop graves pour laisser Charles Twagira exercer dans un hôpital public français.

« Monsieur Twagira, je ne sais pas dans quelle condition, il a réussi à se faire embaucher. D'après les éléments que nous avons eus, il aurait prétendu qu'il avait été blanchi par la justice. Donc, on estime nous que s'il est poursuivi en justice, mis en examen, quand même pour génocide, il n'a pas de raison qu'il puisse

travailler, en tout cas dans des institutions publiques telles qu'un hôpital. Nous avons manifesté un petit peu notre désapprobation lorsque nous avons appris qu'il travaillait dans l'hôpital de Liancourt ».

Et le président du CPCR dément tout un manque de respect de la présomption d'innocence : *« C'est le discours que tiennent la plupart des avocats de la défense. Il y a eu trois procès jusqu'à maintenant. Le sérieux de notre travail a toujours été apprécié. Nous, ce que nous souhaitons, c'est que Twagira soit jugé ».*